

Compte rendu de la Réunion Publique Du 21 Janvier 2010

Ordre du jour

Nouveau système de ramassage des déchets ménagers.

Préambule.

A l'initiative du collectif « Démocratie Communale Cordemais et Sillon » une réunion publique fut organisée le Jeudi 21 Janvier, sous la mairie de Cordemais, avec à son ordre du jour, l'examen des conséquences du nouveau système de ramassage des déchets ménagers sur les plans :

-Des coûts financiers pour les administrés de la communauté de communes « Cœur d'Estuaire ».

Les citoyens ne veulent pas payer un centime de plus.

Ils veulent le retrait du nouveau système de facturation.

Ils affirment leur attachement à la qualité du service.

Participation.

L'intérêt du sujet traité, se vérifie par le succès de cette réunion publique.

Une centaine de concitoyens des communes de cœur d'estuaire, ont participé activement au débat.

Durant 2 heures les interventions qui ont suivis la présentation du dossier et les objectifs du collectif, ont permis de cerner les conséquences découlant du nouveau système de ramassage des déchets ménagers.

La facturation de la prestation de Véolia.

Les échanges entre les participants ont révélé, qu'à l'exception de quelques situations particulières, une augmentation sensible de la facturation, a lieu pour certains citoyens et pour la majorité d'entre les autres, une très forte augmentation !

L'augmentation des coûts, se conjugue avec un service moindre par rapport au passé, en particulier en ce qui concerne l'enlèvement des sacs jaunes, dont un nombre croissant sont refusés pour des raisons qui à ce jour restent inexplicables.

Cela laisse à penser que la société Véolia, refuse certains sacs dans un but d'économie de main d'œuvre pour le tri des déchets

La part fixe.

Le principe même conduit à des aberrations. Ainsi, l'exemple est donné d'une personne qui réside 8 mois sur 12 au Temple de Bretagne (ce dernier explique passer la période de Mai à fin Août sur la côte) mais qui néanmoins devra payer sa part fixe complète, et au moins une levée par mois durant cette même période, bien que Véolia ne relèvera pas sa poubelle durant ces mois !

La part variable entraîne une augmentation importante pour la très grande majorité des habitants.

Les calculs effectués à partir de situations de foyers divers, concordent et mettent en exergue, que pour ne pas subir une augmentation des coûts de facturation il faut se limiter à une levée par mois. Or précédemment les poubelles pouvaient être vidées chaque semaine.

Cette réalité met en relief que nous sommes victimes avec le nouveau système, d'une dégradation des missions du service public, c'est pour cela que le comité mandaté par les citoyens demande le retrait de ce système de facturation.

Service public ou délégation de service public

Plusieurs remarques ont pointées dans cette réunion, que nous ne sommes pas dans un cadre où nous pouvons intrinsèquement nous prévaloir du service public, puisque le ramassage par Véolia était déjà effectué avant ce changement de facturation.

Cette question mérite d'être approfondie.

La société Véolia assume le ramassage des déchets ménagers dans le cadre d'une « délégation de service public » qui définit son cahier des charges.

Cette délégation de service public est attribuée, après accord - dans le cas qui nous intéresse- entre le président de la communauté de commune (ou son représentant) et la société Véolia.

Nous sommes donc fondés à demander, à connaître les termes de cette délégation de service public, et d'examiner la modification de celle-ci, si elle ne convient pas à une majorité de concitoyens de « Cœur d'Estuaire »

L'enjeu porte sur une modification du budget de la communauté de communes, et l'élaboration d'une ligne budgétaire permettant de trouver un système plus égalitaire pour l'ensemble des citoyens des trois communes.

Et pourquoi pas ? L'étude de l'achat d'un camion pour les trois communes, avec du personnel municipal.

Ecologie.

Le nouveau système de prélèvement des déchets ménagers risque d'entraîner des comportements déviants qui conduisent à une floraison de déchetteries sauvages. Confrontés à une augmentation insupportable, les foyers modestes et ils sont nombreux ceux où le chômage et la précarité de l'emploi engendrent des restrictions forcées, ainsi que les retraités aux petits revenus, et l'ensemble des ménages confrontés à une baisse du pouvoir d'achat.

Et si la facturation de Véolia en rajoute à leurs difficultés.

Ne seront-ils pas tentés de déposer ici ou là leurs poubelles, ou de brûler leurs déchets dans leur jardin ce qui ne va pas améliorer la couche d'ozone.

C'est une hypothèse réaliste.

En conséquence, il faut instaurer un service et des missions publiques, qui soient accessibles à tous, et solidaires.

Décisions.

Les participants votent à l'unanimité :

- Le retrait immédiat de ce système de facturation.
- La proposition d'une demande de rencontre avec le président de la communauté de communes « Cœur d'Estuaire »
- L'organisation de réunions publiques à St Etienne de Mt Luc et au Temple de Bretagne.
- La rédaction d'un communiqué de presse.
- La rédaction d'un compte rendu de la réunion
- La poursuite de la campagne de pétition.
- L'ouverture d'un site internet.

Pour le Comité.
G Deniel